



25 / 06 / 2008

APPLICATION DE LA RÉFORME BÂLE II



Avertissement

Cette présentation peut comporter des éléments de projection et des commentaires relatifs aux objectifs et à la stratégie de la Société Générale. Par nature, ces projections reposent sur des hypothèses, à la fois générales et spécifiques. Le risque existe que ces projections ne soient pas atteintes. Il est donc recommandé aux lecteurs de cette présentation de ne pas accorder à ces projections une confiance injustifiée dès lors que de nombreux facteurs pourraient faire que les résultats futurs du Groupe soient différents. Avant de fonder une décision sur les éléments de cette présentation, les investisseurs doivent considérer ces facteurs d'incertitude et de risque. Ni Société Générale, ni ses représentants ne peuvent voir leur responsabilité engagée pour tout préjudice pouvant résulter de l'utilisation de cette présentation ou de son contenu ou de tout ce qui leur est relatif ou de tout document ou information auxquels elle pourrait faire référence.

La détermination des résultats trimestriels au 31 mars 2008 par métiers tient compte de l'application des normes Bâle II au sein du Groupe Société Générale. Les données Bâle II reprises dans cette présentation n'ont pas fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes.

Les éléments financiers présentés au titre du premier trimestre 2008 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ces informations financières ne constituent pas des états financiers pour une période intermédiaire, tels que définis par la norme IAS 34 "Information financière intermédiaire", et n'ont pas fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes. La Direction de la Société Générale prévoit de publier des comptes semestriels résumés au titre de la période de six mois close le 30 juin 2008.

Les sources des classements des métiers sont mentionnées explicitement ; à défaut, l'information est de source interne



- **Fondamentaux de la réforme Bâle II**
- Application de la réforme à la Société Générale
- **Pilier 1 : Exigences en fonds propres réglementaires**
 - ▶ Nouveau calcul des encours pondérés
 - ▶ Ratio Tier One Bâle II
- Evolution de la communication financière du Groupe
- Conclusion
- Annexes

Dispositif Bâle II reposant sur 3 piliers complémentaires

■ PILIER 1 - Exigences en fonds propres réglementaires

- ▶ Nouvelle mesure des encours pondérés
 - Modification du calcul de la pondération des actifs de crédit
 - Prise en compte du risque opérationnel
- ▶ Evolution du calcul du ratio Tier One

■ PILIER 2 - Pilotage des fonds propres

- ▶ Prise en compte de l'ensemble des risques encourus par la banque

Risques « **Pilier 1** »

+

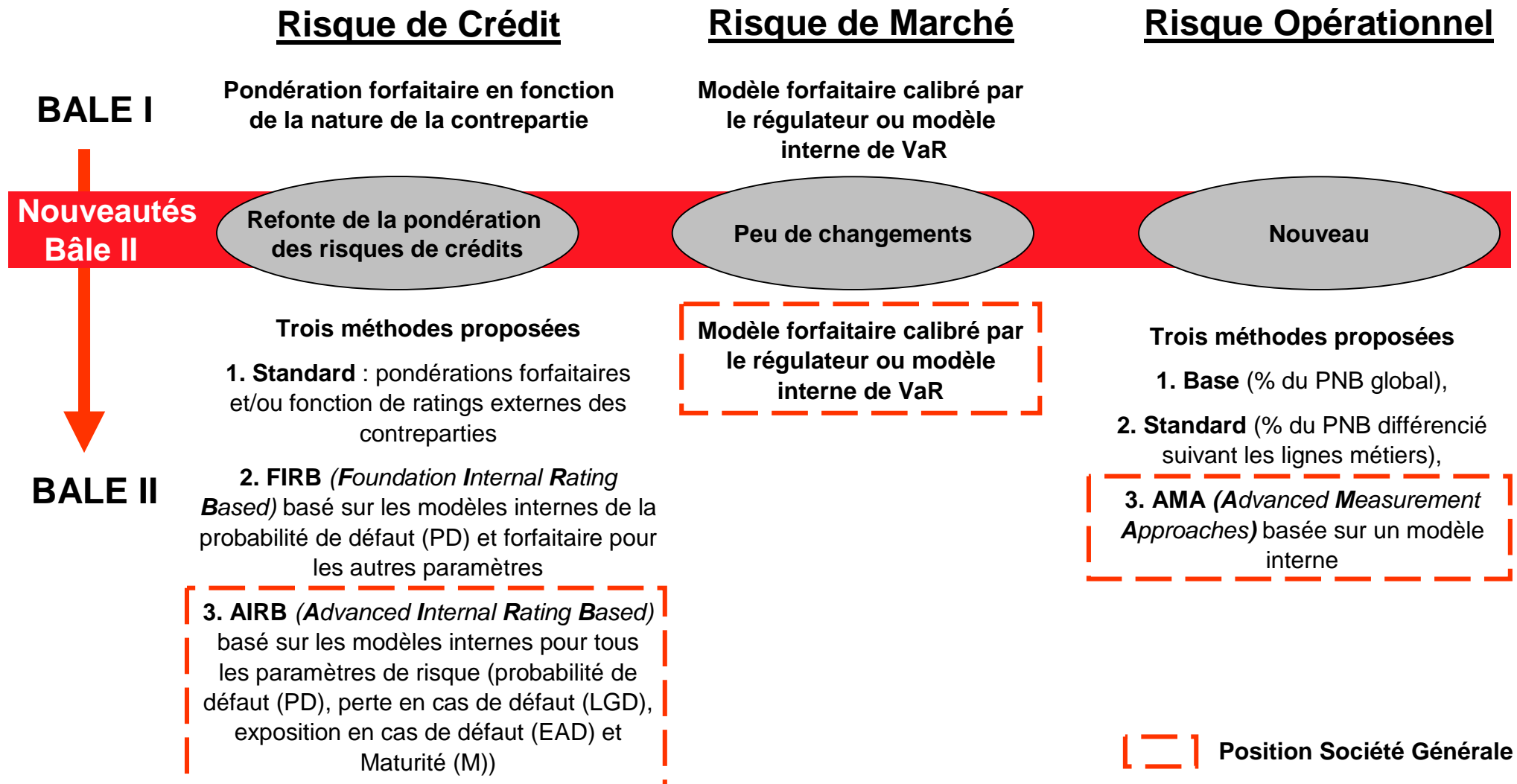
Risques

de concentration de crédit,
de taux,
de liquidité,
de réputation,
de point mort & stratégique,
résiduels.

- ▶ Processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne à l'ensemble de ces risques

■ PILIER 3 - Communication financière

Différences Bâle I / Bâle II par type de risque





- Fondamentaux de la réforme Bâle II
- **Application de la réforme à la Société Générale**
- Pilier 1 : Exigences en fonds propres réglementaires
 - ▶ Nouveau calcul des encours pondérés
 - ▶ Ratio Tier One Bâle II
- Evolution de la communication financière du Groupe
- Conclusion
- Annexes

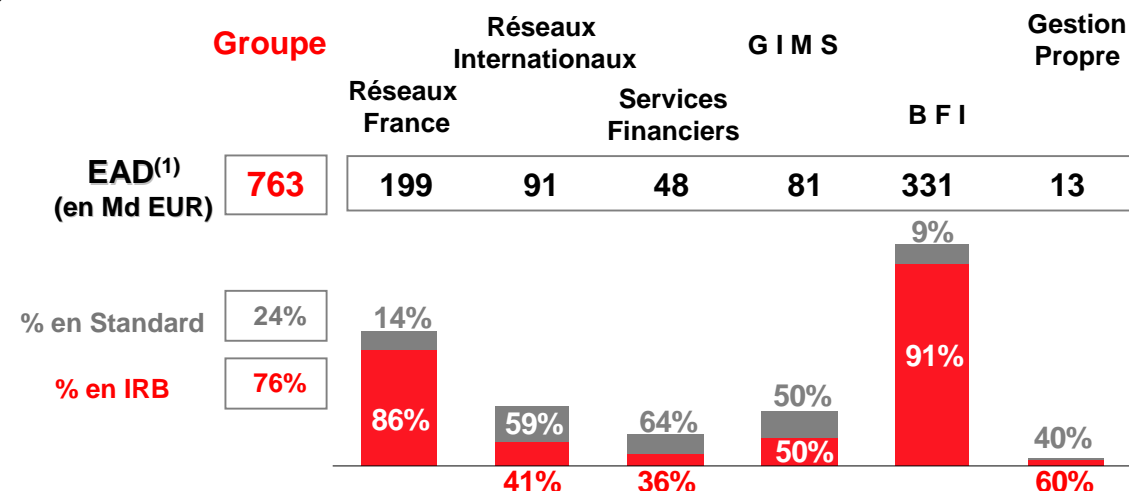
Mise en oeuvre de la réforme à la Société Générale (1/2)

■ Pilier 1 : Application des méthodes avancées

- ▶ Risque de Crédit au 31 mars 2008
 - Plus de 75% des EAD⁽¹⁾ traités en IRB
- ▶ Risque de Marché au 31 mars 2008
 - Changements de mesure mineurs
- ▶ Risque Opérationnel au 31 mars 2008
 - Entités représentant 90% du PNB Groupe traitées en AMA

↳ Réduction nette de -5,3% des encours pondérés « Bâle II / Bâle I » au 31 mars 2008 malgré la prise en compte du risque opérationnel

Traitement IRB (en %) des EAD⁽¹⁾ (en Md EUR) au 31 mars 2008



Incidences de Bâle II sur les encours pondérés au 31 mars 2008 (en Md EUR)

	Bâle I	Bâle II	Δ Bâle II / Bâle I
Crédit	334,5	273,3	-18,3%
Marché	13,2	13,5	+2,3%
Opérationnel	-	42,3	na
Total	347,7	329,1	-5,3%

➔ Nouveau

(1) EAD : exposition en cas de défaut

Mise en oeuvre de la réforme à la Société Générale (2/2)

- **Pilier 2 : Revue du dispositif de pilotage des fonds propres en environnement Bâle II prévue par le régulateur fin 2008**
- **Pilier 3 : Publication conforme aux exigences prévues par les textes dans le cadre du Document de Référence 2009**
 - ▶ Communication financière en 2008 dans le double référentiel Bâle I / Bâle II
 - Publications trimestrielles 2008 des effets de la réforme sur les encours pondérés (RWA), les rentabilités des métiers et les ratios prudentiels
 - ▶ Document de Référence à paraître au premier trimestre 2009
 - Publication exhaustive dans le chapitre 9 « Gestion des risques »

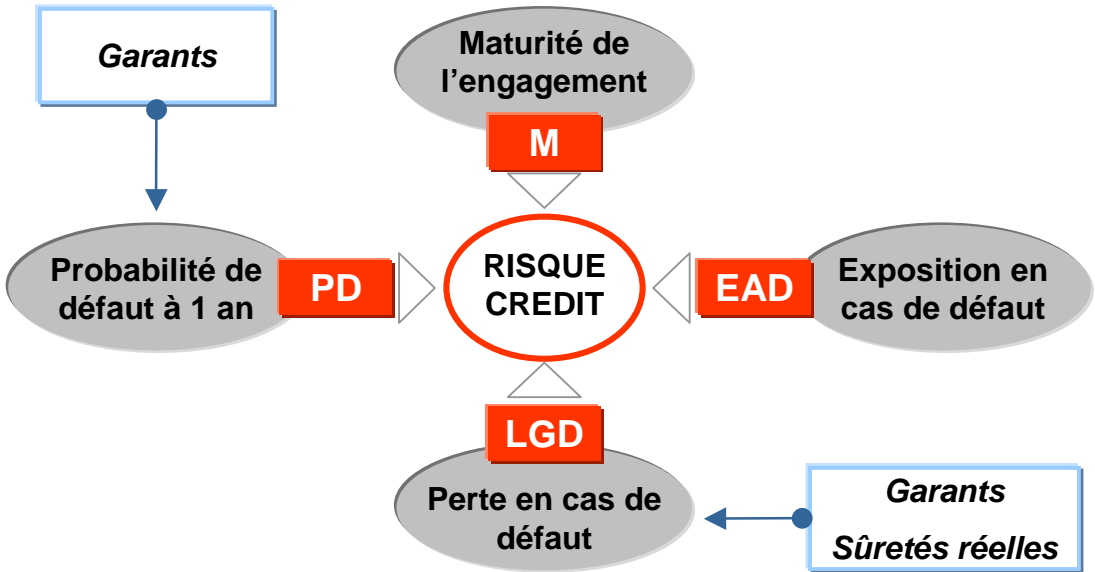


- Fondamentaux de la réforme Bâle II
- Application de la réforme à la Société Générale
- **Pilier 1 : Exigences en fonds propres réglementaires**
 - ▶ Nouveau calcul des encours pondérés
 - ▶ Ratio Tier One Bâle II
- Evolution de la communication financière du Groupe
- Conclusion
- Annexes

Paramètres utilisés pour le calcul des actifs pondérés (AIRB)

■ Calcul des actifs pondérés par portefeuille bâlois⁽¹⁾ à partir :

- ▶ De la qualité des contreparties (emprunteur ou garant)
 - Probabilité de défaut à 1 an « **PD** »
- ▶ Des caractéristiques de la transaction
 - Montant du crédit exposé au risque au moment où la contrepartie entre en défaut (partie tirée ⁽²⁾ du concours + pondération de la partie non tirée ⁽²⁾) : « **EAD** »
 - Taux de perte en cas de défaut du client, spécifique au client et à la transaction (collatéraux) : « **LGD** »
 - Maturité résiduelle : « **M** »



(1) Portefeuilles définis en annexe

(2) Partie tirée : encours bilan

Partie non tirée x « Credit Conversion Factor - CCF » = « Equivalent Risque de Crédit du hors bilan »

Bâle II au travers de quelques exemples (1/2)

■ Prêts à l'habitat

- ▶ Effet positif sur la LGD de la prise en compte des garanties (caution Crédit Logement et hypothèque)
 - Exemple : Prêt Immobilier de 200 000 EUR

Exemple Prêt Immobilier	Bâle I		Bâle II	
	avec Crédit Logement	avec Hypothèque	avec Crédit Logement	avec Hypothèque
EAD	200 000	200 000	200 000	200 000
PD			0,03%	0,40%
LGD			10,0%	20,0%
Taux de pondération	20,0%	50,0%	6,1%	14,1%
Encours pondérés	40 000	100 000	12 183	28 214

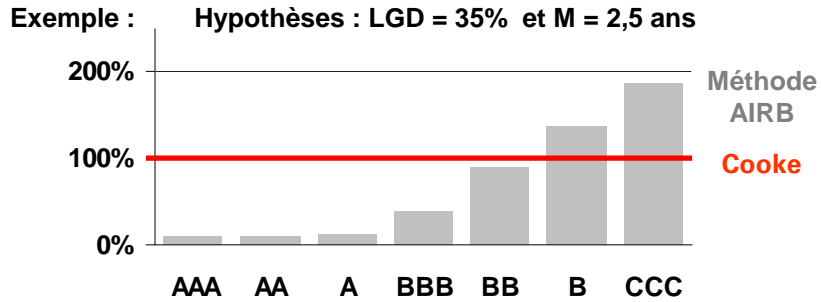
■ Crédit revolving

- ▶ PD : fonction du score attribué au couple contrepartie- transaction
 - Exemple : Crédit revolving de 10 000 EUR tiré à 40% (pondération de la partie non tirée à 75% en Bâle II vs 50% en Bâle I)

Exemple Crédit revolving	Bâle I	Bâle II
Tiré	4 000	4 000
Non Tiré	6 000	6 000
EAD	7 000	8 500
PD		7,00%
LGD		30,0%
Taux de pondération	100%	48,0%
Encours pondérés	7 000	4 077

■ Grands clients institutionnels & corporate

- ▶ PD : fonction de la notation des contreparties (Exemple : Pondération x 3 entre A et BBB)
- ▶ LGD : fonction des collatéraux (majorité du portefeuille entre 15% et 50%)
- ▶ Suivi des expositions également en nominal pour prévenir l'impact de migrations de notations éventuelles



Bâle II au travers de quelques exemples (2/2)

■ Financement d'actif

- ▶ LGD fonction du montant et de la nature des collatéraux
 - Exemple : Crédit équipement pour PME

Exemple crédit équipement pour PME	Bâle I	Bâle II
EAD	50 000	50 000
PD		2,75%
LGD		18,0%
Notation interne		BB-
Taux de pondération	100%	26,3%
Encours pondérés	50 000	13 132

■ Titrisation

- ▶ pour compte de tiers (conduit)
 - Consommation en capital des véhicules de titrisation liée à la qualité des actifs sous-jacents et à la ligne de liquidité

Exemple Conduit	Bâle I		Bâle II	
	Lettre de crédit	Ligne de liquidité	Lettre de crédit	Ligne de liquidité
Nominal	12 000	200 000	12 000	200 000
CCF	100%	0%	100%	100%
EAD	12 000	0	12 000	200 000
Notation interne	AA+	AAA	AA+	AAA
Taux de pondération	100,0%	0,0%	15,9%	7,4%
Encours pondérés	12 000	0	1 908	14 840

Baisse des encours pondérés Groupe liée à la bonne qualité des portefeuilles

■ Portefeuilles « institutionnels & corporate »⁽¹⁾ majoritairement notés “Investment Grade”

- ▶ 72%* du portefeuille « grandes entreprises »
- ▶ 97%* du portefeuille « banques »

■ Portefeuille « prêt à l’habitat » reflétant son profil de risque faible

- ▶ Réseaux France : pondération passant de 39%* (Bâle I) à 7%* (Bâle II)

↳ Pondération moyenne du Groupe « $RWA^{(3)}/EAD^{(2)}$ » au 31 mars 2008 : 36%

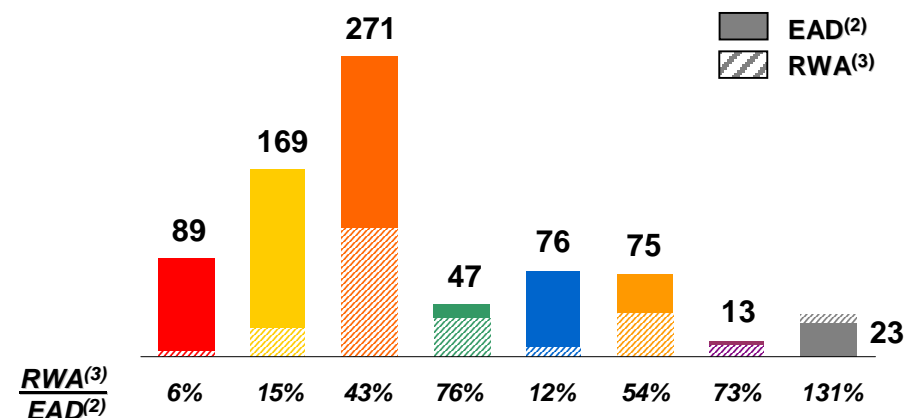
* Au 31 mars 2008

(1) Souverains, Banques et Grandes Entreprises (Chiffre d'affaires > 50 M EUR)

(2) EAD : exposition en cas de défaut

(3) RWA : encours pondérés

Répartition par portefeuille bâlois* (en Md EUR)



Conséquences par métier du passage à Bâle II

■ Principales évolutions

- ▶ Réseaux France
 - Réduction significative liés aux prêts à l'habitat
- ▶ Réseaux Internationaux
 - Part importante des encours traités en méthode standard
- ▶ Services Financiers
 - Bénéfice de la bonne qualité des clients et des effets des collatéraux
- ▶ GIMS
 - Effets positifs liés à la baisse des encours pondérés sur la Banque Privée
- ▶ Banque de Financement et d'Investissement
 - Effet positif de la qualité du portefeuille mais traitement prudentiel moins favorable des opérations de couverture

Encours pondérés des risques de crédit
au 31 mars 2008 (en Md EUR)

	Bâle I	Bâle II	△ Bâle II / Bâle I
Réseaux France	117,4	72,1	-38,6%
Réseaux internationaux	58,6	58,2	-0,5%
Services Financiers	43,1	33,4	-22,6%
GIMS	24,2	21,6	-10,9%
Banque de Financement et d'Investissement	80,4	82,8	+3,0%
Gestion propre	10,8	5,2	-51,6%
Total Groupe	334,5	273,3	-18,3%

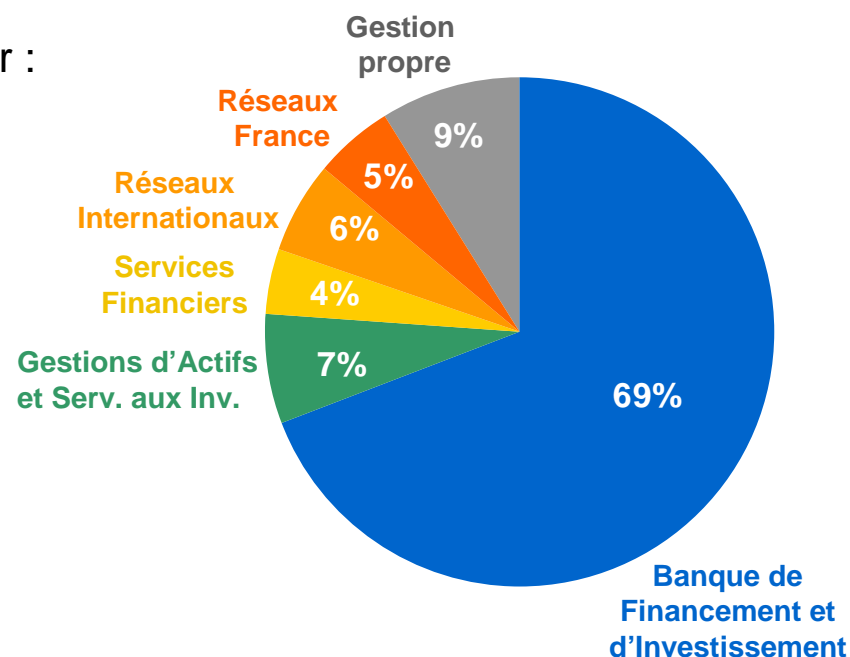
Entités « AMA » représentant 90% du PNB du Groupe

■ Dispositif Société Générale « AMA »

- ▶ Filière « Risques opérationnels » déployée dans l'ensemble du Groupe
- ▶ Analyse du profil de risques opérationnels reposant sur :
 - Collecte des pertes opérationnelles
 - Auto-évaluation des risques et des contrôles et dispositif de Surveillance Permanente
 - Analyses de scénarios de pertes extrêmes
 - Modèle interne
- ▶ Renforcement en cours de la gouvernance et du dispositif de contrôle suite à la fraude

■ Prise en compte de la fraude dans la charge en fonds propres liée au risque opérationnel *

Allocation du capital liée au risque opérationnel au 31 mars 2008



Capital risque opérationnel Groupe
3,4 Md EUR
équivalent RWA : 42,3 Md EUR

* Modèle validé par la Commission Bancaire

Conséquences par métier du passage à Bâle II

Encours pondérés des risques au 31 mars 2008 (en Md EUR)

	Bâle I	Bâle II				△ Bâle II / Bâle I
		Crédit	Marché	Opérationnel	Total	
Réseaux France	117,7	72,1	0,3	2,1	74,5	-36,7%
Réseaux internationaux	58,6	58,2	0,0	2,5	60,7	3,7%
Services Financiers	43,1	33,4	0,0	1,8	35,2	-18,5%
GIMS	25,9	21,6	1,9	3,0	26,5	+2,2%
Banque de Financement et d'Investissement	91,3	82,8	11,0	29,2	123,0	+34,7%
Gestion propre	11,1	5,2	0,3	3,7	9,2	-16,4%
Total Groupe	347,7	273,3	13,5	42,3	329,1	-5,3%

Ratio Tier One en Bâle II

■ Principales différences de calcul :

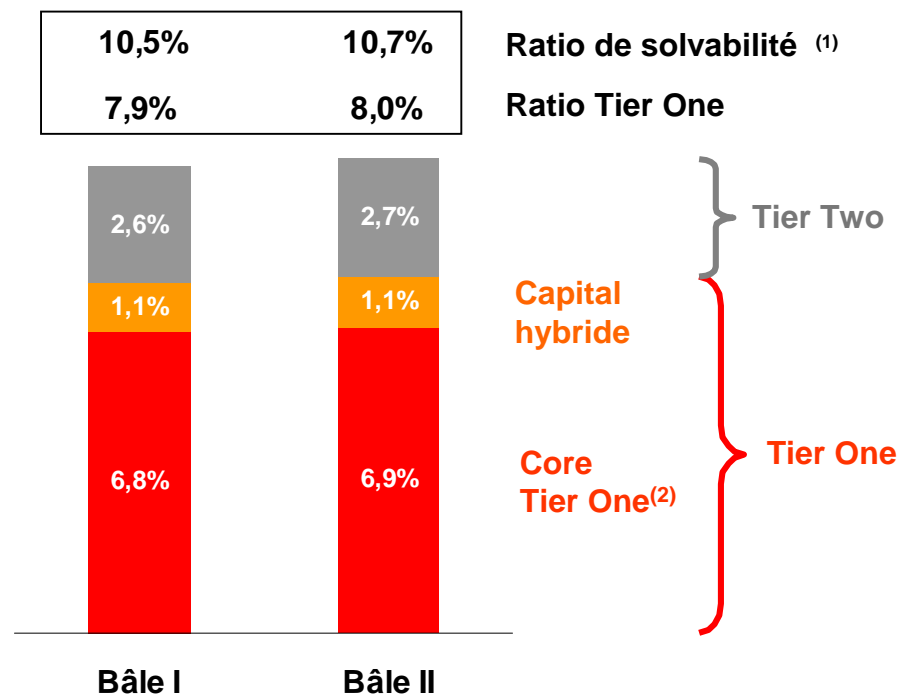
- ▶ Déduction sur les fonds propres* :
 - - 32 pb par rapport au ratio Tier One Bâle I
- ▶ Nouvelle mesure des encours pondérés
 - + 43 pb par rapport au ratio Tier One Bâle I

↳ Amélioration du ratio Tier One de 11 pb

■ Proportion limitée de capital hybride dans le Tier One à environ 14% au 31 mars 2008

Ratios de solvabilité / Tier One au 31 mars 2008

$$\text{Ratio} = \frac{\text{Fonds Propres - Déductions}}{\text{Risques (crédit + marché + opérationnel)}}$$



* Déduction réalisée au prorata des TSS et actions de préférence
 (1) Ratio de solvabilité : Tier One + Tier Two + autres déductions
 (2) Core Tier One : fonds propres Tier One y compris intérêts minoritaires



- Fondamentaux de la réforme Bâle II
- Application de la réforme à la Société Générale
- **Pilier 1 : Exigences en fonds propres réglementaires**
 - ▶ Nouveau calcul des encours pondérés
 - ▶ Ratio Tier One Bâle II
- **Evolution de la communication financière du Groupe**
- Conclusion
- Annexes

Conséquences sur le compte de résultat et sur l'allocation de capital

■ Reconduction du principe actuel d'allocation de fonds propres aux métiers

- ▶ Sur la base d'un pourcentage fixe de leur consommation d'encours pondérés Bâle II Pilier 1 : 6%
- ▶ Complété de la consommation de fonds propres Tier One imputable à chaque métier (hors goodwill)

$$\begin{aligned} \text{Capitaux normatifs des métiers} &= 6\% \times \text{RWA Pilier 1} \\ &\quad - \text{Fonds Propres Minoritaires Normatifs} \\ &\quad + \text{Fonds Propres Complémentaires} \\ &\quad + 50\% \times 1^{\text{ères}} \text{ pertes de Titrisation} \\ &\quad + 50\% \times \text{Participations bancaires} > 10\% \\ &\quad + 50\% \times (\text{EL} - \text{provisions base portefeuille}) \\ &\quad + 50\% \times \text{EL sur portefeuille Equity}^{(1)} \end{aligned}$$

(1) Permet de couvrir le risque sur les autres participations non couvertes par ailleurs par des fonds propres au titre du risque de marché

En 2008, présentation en majeure « Bâle I » des indicateurs du pôle (exemple Réseaux France)

■ 1^{er} trimestre 2008

- ▶ PNB : +2,0% /T1-07 hors PEL/CEL
- ▶ Frais de gestion : +1,4% /T1-07
- ↳ Coefficient d'exploitation hors PEL/CEL : 66,6% (vs 67,0% au T1-07)
- ▶ Coût du risque : 28 pb

en M EUR	T1-07	T1-08	Δ T1/T1
Produit net bancaire	1 736	1 739	+0,2%
Frais de gestion	(1 145)	(1 161)	+1,4%
Résultat brut d'exploitation	591	578	-2,2%
Coût net du risque	(78)	(87)	+11,5%
Résultat d'exploitation	513	491	-4,3%
Résultat net part du Groupe	327	312	-4,6%
Encours pondérés fin de période	103 900	117 704	
Coefficient d'exploitation	66,0%	66,8%	

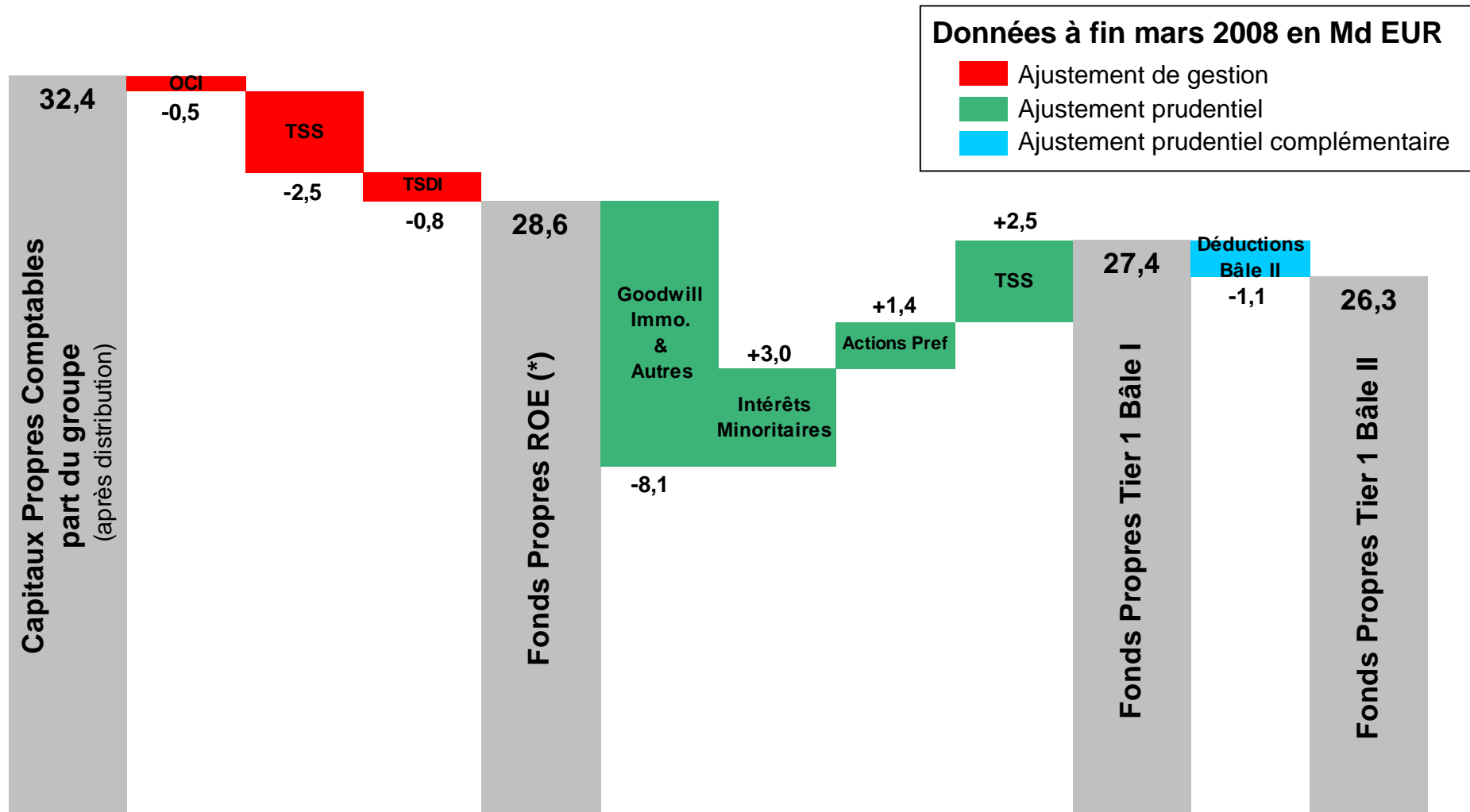
Indicateurs Bâle II	T1-08
Produit net bancaire	1 722
Résultat brut d'exploitation	561
Résultat net part du Groupe	301
Encours pondérés fin de période	74 484
Coefficient d'exploitation	67,4%
Fonds propres normatifs moyens	4 982

Coût du risque commercial effectif Bâle I / Bâle II

- Le coût du risque commercial, calculé jusque là sur encours pondérés par métier, sera désormais calculé sur l'EAD ce qui fait évoluer les ordres de grandeur en pb

	CNR T1-08 en M EUR	Encours pondérés Cooke en Md EUR	Encours Bâle II : EAD en Md EUR	pb en cooke T1-08	Nouveau référentiel pb en Bâle II T1-08
Réseaux France	87	117	199	28 pb	17 pb
Réseaux Internationaux	88	59	91	61 pb	39 pb
Services Financiers	113	43	48	105 pb	93 pb
Banque de Fin. et d'Inv.	312	81	331	156 pb	38 pb
GIMS/GP	-2	35	94	NA	NA
Total	598	335	763	71 pb	31 pb

Calcul des Fonds Propres ROE et Tier One



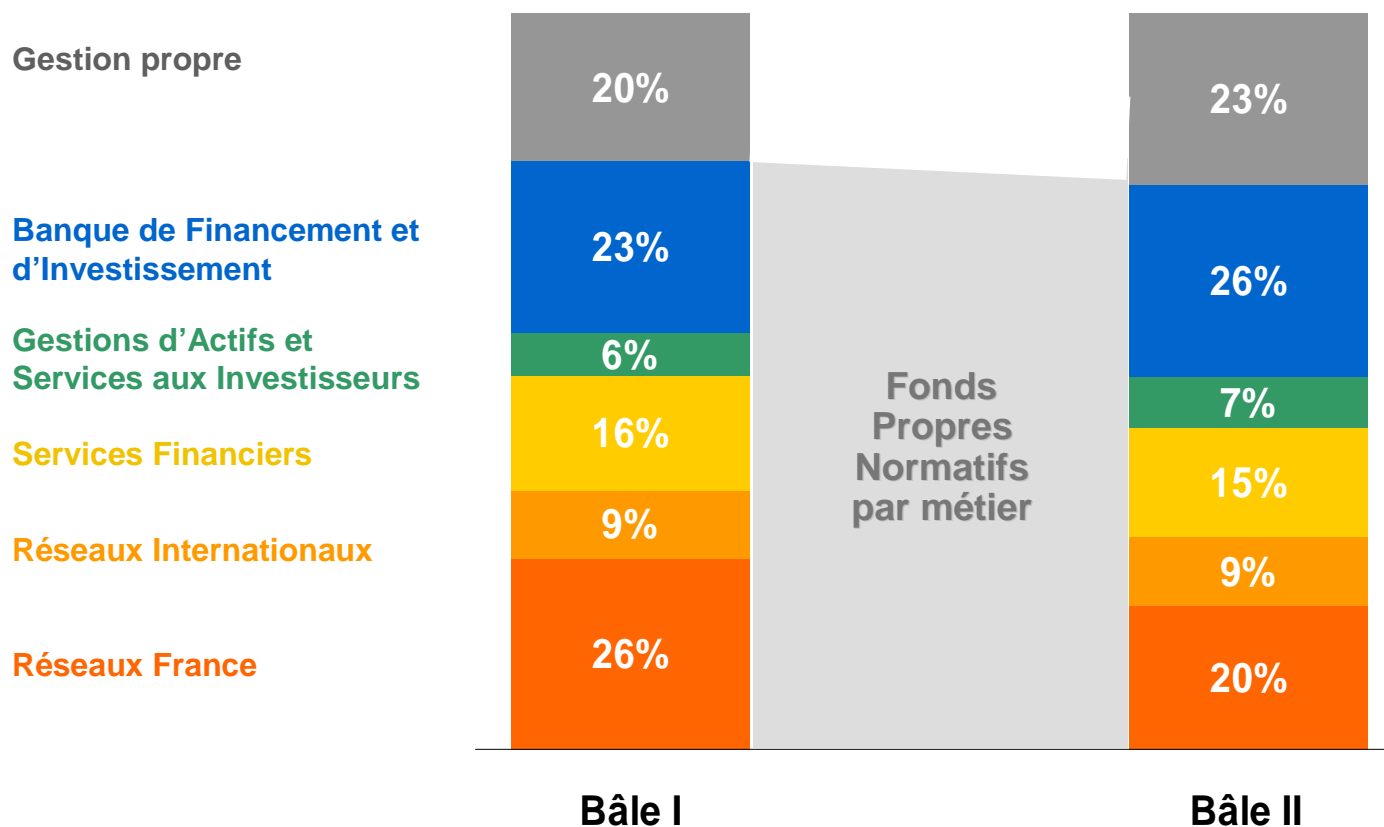
(*) Données fin de période ; le ROE est calculé à partir de la moyenne des fonds propres fin de période



- **Fondamentaux de la réforme Bâle II**
- **Application de la réforme à la Société Générale**
- **Pilier 1 : Exigences en fonds propres réglementaires**
 - ▶ Nouveau calcul des encours pondérés
 - ▶ Ratio Tier One Bâle II
- **Evolution de la communication financière du Groupe**
- **Conclusion**
- **Annexes**

Maintien de la politique d'allocation du capital

Répartition des fonds propres comptables
part du Groupe moyens
T1-08





- Fondamentaux de la réforme Bâle II
- Application de la réforme à la Société Générale
- Pilier 1 : Exigences en fonds propres réglementaires
 - ▶ Nouveau calcul des encours pondérés
 - ▶ Ratio Tier One Bâle II
- Evolution de la communication financière du Groupe
- Conclusion
- Annexes

Portefeuilles bâlois

- Les encours crédit sont classés suivant la nature de la contrepartie et le type de produit financier dans l'un des 6 portefeuilles de crédit bâlois

Portefeuille bâlois	Sous-portefeuille bâlois
Souverains	Souverains
Banques	Banques
	Collectivités territoriales
Entreprises	Grandes entreprises (Chiffre d'affaires > 50 M EUR)
	PME (Chiffre d'affaires < 50 M EUR)
	Financements spécialisés (dont financements de projet, d'actifs, de matières premières)
Petite clientèle (<i>retail</i>)	Prêts à l'habitat
	Crédits revolving
	Autres crédits particuliers
	Autres crédits TPE et professionnels
Titres et participations	Titres et participations
Titrisation	Titrisation

Comparatif Bâle I / Bâle II en trimestriel

En M EUR

	Réseaux France		Réseaux Internationaux		Services Financiers		Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs		Banque de Financement et d'Investissement		Gestion Propre		Groupe	
	Bâle II	Bâle I	Bâle II	Bâle I	Bâle II	Bâle I	Bâle II	Bâle I	Bâle II	Bâle I	Bâle II	Bâle I	Bâle II	Bâle I
	T1-08	T1-08	T1-08	T1-08	T1-08	T1-08	T1-08	T1-08	T1-08	T1-08	T1-08	T1-08	T1-08	T1-08
Produit net bancaire	1 722	1 739	1 117	1 116	772	775	600	597	1 570	1 563	(102)	(111)	5 679	5 679
Frais de gestion	(1 161)	(1 161)	(649)	(649)	(428)	(428)	(654)	(654)	(1 001)	(1 001)	(12)	(12)	(3 905)	(3 905)
Résultat brut d'exploitation	561	578	468	467	344	347	(54)	(57)	569	562	(114)	(123)	1 774	1 774
Coût net du risque	(87)	(87)	(88)	(88)	(113)	(113)	0	0	(312)	(312)	2	2	(598)	(598)
Résultat d'exploitation	474	491	380	379	231	234	(54)	(57)	257	250	(112)	(121)	1 176	1 176
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0	4	4	(3)	(3)	0	0	5	5	(1)	(1)	5	5
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1	1	(3)	(3)	0	0	0	0	(3)	(3)	611	611	606	606
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charge fiscale	(161)	(167)	(79)	(79)	(71)	(72)	24	25	(117)	(113)	(115)	(113)	(519)	(519)
Résultat net	314	325	302	301	157	159	(30)	(32)	142	139	383	376	1 268	1 268
Dont Intérêts minoritaires	13	13	109	109	5	5	(1)	(1)	0	0	46	46	172	172
Résultat net part du Groupe	301	312	193	192	152	154	(29)	(31)	142	139	337	330	1 096	1 096
Fonds propres normatifs moyens	4 982	6 631	2 389	2 275	3 719	4 013	1 797	1 506	6 656	5 913	5 893*	5 098*	25 436	25 436
ROE après impôt	24,2%	18,8%	32,3%	33,8%	16,3%	15,4%	n/s	n/s	8,5%	9,4%	n/s	n/s	16,5%	16,5%

* calculé par solde entre les fonds propres Groupe et les fonds propres alloués aux pôles



**SOCIETE
GENERALE**

Relations investisseurs

Patrick SOMMELET, Louise DE L'ESTANG, Stéphane MARTY, Nathalie SAND

Tel.: +33 (0) 1 42 14 47 72

E-mail: investor.relations@socgen.com - Internet: www.investisseur.socgen.com